



ROUEN HOCKEY ELITE 76

DOSSIER INSCRIPTION Saison 2015 – 2016







N° Licence		Taille :		Poids :	
Etat Civil LICENCIÉ					
Nom Licencié		Prénom Licenc	cié		
Date de Naissance		Lieu de Naissance			
		Nationalité			
Adresse					
Code Postal		Ville			
Téléphone					
Domicile		Mobile Joueur			
Autre personne		Tel autre person	ne		
Email 1					
Catégorie		Surclassement simple OBLIGATOIRE DOUR les Espoirs			

Pièces à fournir

- 2 timbres à 0.66 €
- 1 photo d'identité (nom, prénom, date de naissance et catégorie au dos)
- 1 certificat médical de moins de 3 mois (inclus dans ce dossier ou volant **avec N° au conseil de l'ordre du médecin**)
- Le dossier de surclassement simple
- Vos règlements :
 - Chèque de 135€ à l'ordre du **CHAR** (licence et frais de dossier)
 - Chèque de cotisation de 370€ à l'ordre du RHE, et à remettre au RHE

Certificat médical				
Je soussigné, Docteur				
N° au Conseil de l'Ordre (obligatoire	2)			
Certifie avoir examiné le joueur				
Et qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace.				
Allergies ?	OUI / NON *			
Antécédents ou maladies chroniques	OUI / NON *			
Traitement habituel ?	OUI / NON *			
* Rayez la mention inutile				
Si vous avez répondu OUI à au moins l'une de ces questions, merci d'adresser un certificat médical sous pli cacheté au				
nom du Docteur Bernard CAUCHOIS (médecin du club).				
Leàà	Signature du Médecin			
Cachet du médecin				

Droit à l'image			
Je soussigné, M. Mme	joueur majeur AUTORISE / N'AUTORISE PAS		
(1) le CHAR et le RHE à publier mon image dans le cadre de club et du hockey sur glace.	e toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du		
Signature			
(1) rayer la mention inutile			

Déclaration à remplir et à signer

Je soussigné....... autorise les responsables du Rouen Hockey Elite à faire pratiquer sur ma personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L.

Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis Rue Roger Salengro – 92130 Issy les Moulineaux.

Signature

Règlement Intérieur

Pour le bon déroulement des activités, le club demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs s'engagent :

- A faire respecter l'éthique sportive et à expliquer la politique définie par le club,
- A veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent,
- A assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînement, encadrement et formation des équipes),
- A suivre les formations demandées par les dirigeants,
- A informer les dirigeants de tout évènement survenu au sein de l'équipe.

Le joueur s'engage :

- A participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte,
- A suivre sérieusement toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe,
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,
- A régler les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à son encontre,
- A régler les frais relatifs au transfert de licence ou prêt (à l'exception des joueurs du CDF),
- A avoir de façon générale un comportement irréprochable, tant vis-à-vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club,
- A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool...)
- A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte de la patinoire et sous les couleurs du club de Rouen.
- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et du matériel.
- Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le Médecin du Club établit un certificat justifiant que l'état de santé du joueur ne permet plus la pratique du hockey pendant 3 mois consécutifs.
- La licence ne fait l'objet d'aucun remboursement.
- Nous vous rappelons que le surclassement est de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

Chaque membre s'engage lors de son adhésion, à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par Rouen Hockey Elite 76. Le Conseil de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club du joueur sans avertissement préalable.

Rouen le, Signature Joueur

DOSSIER SIMPLE SURCLASSEMENT

Nom :	Prénom :
Numéro de licence : Nom de Asso	ociation
Licencié depuis : ans	
date de naissance :// disc	cipline pratiquée
Adresse de l'Association (pour retour du doss	sier visé par les médecins) :
AUTOF	RISATION PARENTALE (pour les mineurs)
Nous soussignés,	, autorisons notre enfant à
évoluer durant la saison en cours en catégorie	
Fait le,à .	
Signature du père	signature de la mère
	S DEMANDANT L'APTITUDE sident et de l'entraîneur sont obligatoires)
Président du Club :	Signature :
Entraîneur :	Signature :
Surclassement	Mixité
nandé de la catégorie à la catégorie	

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, le doublesurclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale, d'un développement staturo-pondéral équivalent à la catégorie de jeu (s'aider pour cela des courbes taille/poids à la fin du carnet de santé) et d'une adaptation correcte à l'effort (Indice de Ruffier inférieur à « 8 »)



FICHE D'APTITUDE simple surclassement

1 CERTIFICAT MEDICAL			
, ce	rtifie avoir examiné,		
CONCLUSION			
apte	inapte		
apte	inapte		
, le			
Cachet et signature du médecin			
	CONCLUSION apte apte apte		

AVIS DU MEDECIN DE LIGUE Après examen du dossier médical ou du licencié				
Nom du médecin de Ligue :				
CONCLUSION				
surclassement	apte	inapte		
mixité	apte	inapte		
Fait à	, le			
Cachet et signature du médecin				



Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club, accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club

FICHE MEDICALE Simple Surclassement

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

No. of the Control of the Hard Control	Optimi
Nom et prénom de l'adhérent :	Cht
date de naissance : / /	110/m//-
nom du club :	contidentel médical
Surclassement	44//
1- Données morphologiques :	
Poids Taille Taille	
2- Examen clinique général (Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmopouvant en indiquer la pratique à un niveau supérieur) :	
3- Examen cardio-vasculaire :	
a) Antécédents familiaux : b) Antécédents personnels : malaise, syncopes	
c) Clinique :	 tir de la catégorie U13)
Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes	
Pouls dès la fin de l'effort, P1 = Pouls une minute après l'effort, P2 =	
Résultats: de 0 à 2: athlétique - de 3 à 5: bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 au delà de 10: adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une cosurclassement 4- Examen locomoteur:	
a) Rachis (radios au moindre doute) :	
b) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) :	
c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :	
5- Autres éléments d'appréciation :	
a) Autres sports pratiqués :	
c) Niveau scolaire :	
d) Sommeil:	
e) Traitements en cours :	
6- Motif de la demande :	
7- Examens complémentaires éventuels (ECG, échocardio, EFR, épreuve d'effort)	
Nom du médecin examinateur :	
Fait à,le	
,	Cachet et signature
	du médecin